

DATE DE CONVOCATION
12/06/2023

DATE D’AFFICHAGE
12/06/2023

| |
|--------------------------------------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE |
| 27 |
| PRÉSENTS |
| 25 |
| VOTANTS |
| 27 |

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu'au point n° 2)

Absent(s) non excusé(s)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

Délibération n° 23.06.19/30

Objet / Espace de Vie Sociale / Nouveaux tarifs

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, responsable de la commission Jeunesse, présente aux membres du Conseil Municipal le projet des nouveaux tarifs pour les activités engagées et réalisées dans le cadre de l’Espace de Vie Sociale (EVS).

Monsieur BOISSÉE précise que la nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 4 septembre 2023, et s’établit comme suit :

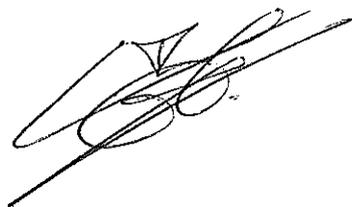
| Activités | Gibervillais | Extérieurs |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------|
| Activité sans dépense de matériel (Ex. : randonnée, karaoké, ...) | Gratuit | Gratuit |
| Activité avec une dépense liée à l'achat de matériel (cuisine, bricolage, ...) | 1 € | 1,50 € |
| Repas partagé | 3,50 € | 5 € |
| Activité avec intervention d'un prestataire (parc d'attraction, visite d'un château, ...) | demi-tarif | demi-tarif + 1,50 € |
| | 1 € à partir du 3 ^{ème} enfant | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ADOpte la nouvelle grille tarifaire applicable aux services de l'EVS, telle que présentée ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ISABEL



Le Maire,
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS

- 3 JUL. 2023

COURRIER